

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE, DE GESTION ET DE SOCIOLOGIE
DEPARTEMENT ECONOMIE

Promotion Sortante

Option : Macro-économie et Modélisation

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES EN VUE DE L'OBTENTION DE
LA MAITRISE ES-SCIENCES ECONOMIQUES

LA FISCALITE AU SERVICE DU **DEVELOPPEMENT**

Présenté par : DAGOFO Delvasse

Sous la direction de : Monsieur RAZAFITSALAMA Jean Louis

Date de soutenance : 04 Novembre 2007

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je remercie Dieu Tout Puissant de m'avoir soutenu et aidé tout au long de la réalisation de ce mémoire.

J'adresse entre autres mes sincères gratitude à Monsieur RAZAFITSALAMA Jean Louis, qui a m'a accordé de son temps pour m'encadrer pédagogiquement.

Mes remerciements sont aussi attribués à toute ma famille ainsi que tous mes amis pour leurs conseils et leur bonne volonté.

Enfin, un grand MERCI à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation du mémoire.

MERCI !

LISTE DES ABREVIATIONS

DA : Droit d'Assise

DD : Droit de Douane

DDU : Déclaration Douanière Unique

DGI : Direction Générale des Impôts

DSRP : Document Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté

DTD : Droit de Timbre Douanier

DTS : Droits de Tirages Spéciaux

FCV : Fonds de Contre Valeur

HIMO : Haute Intensité de Main d'œuvre

IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés

IEC : Information Education Communication

INSTAT: Institut National de la Statistique

IPC : Indice des Prix à la Consommation

IPPTE : Initiative Pour les Pays Pauvres Très Endettés

IRCM : Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers

IRNS : Impôt sur les Revenus Non Salariaux

IRSA : impôt sur les revenus salariaux et assimilés

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PADR: Plan d'Action pour le Développement Rural

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPN : Produit de Première Nécessité

SARL : Société à Responsabilité Limite

SGS : Société Générale de Surveillance

TI : Taxe à l'Importation

TS I : Taxe Statistique à l'Importation

TST : Taxe Sur la Transaction

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée

ZFI : Zone Franche Industrielle

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : L'évolution du commerce extérieur (en millions de DTS).....	36
Tableau 2 : Indices des prix à la consommation:.....	39
Tableau 3 : Recette Fiscale (En milliards de fmg).....	41
Tableau 4 : ventilation contrôle sur place novembre 2003.....	42
Tableau 5 : Ventilation mensuelle de l'immatriculation 2003 et par forme juridique.....	43
Tableau 6 : Augmentation de nombre des contribuables dans le secteur informel.....	45
Tableau 7 : Le nombre de nouveaux contribuables.....	46

GLOSSAIRE

Assiette : Ce terme désigne, d'une part l'ensemble des règles appliquées et opérations effectuées par l'administration, pour déterminer les éléments (bénéfices, chiffres d'affaires, valeur des biens achetés ou reçus, etc. ...) qui doivent être soumis aux impôts, et d'autre part, donner une valeur, apprécier la base “imposable” choisie, à laquelle sera appliqué le barème de l'impôt

Assujetti : Personne soumise à des obligations fiscales et qui effectue de manière indépendante, habituellement des opérations situées dans le champ d'applications d'un impôt. Cette personne est soumise à des obligations fiscales.

Exemption : dispense des obligations fiscales pour les opérations situées hors du champ d'applications de la TVA.

Détaxation : c'est l'exemption totale ou partielle des Droits de douanes, de TVA et des taxes à l'importation

INTRODUCTION

Madagascar est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Plus de 75 % de la population malgache vivent en dessous du seuil de la pauvreté, notamment, la population rurale. Le niveau de revenu par tête est seulement US\$ 258 par an¹. La lutte contre la pauvreté à Madagascar constitue l'un des objectifs principaux du DSRP, élaboré par le gouvernement malgache avec la contribution des bailleurs de fonds. La réalisation de cet objectif exigera des actions multiples et concertées des différents partenaires du développement économique et social par le pouvoir public, le secteur privé et les ONG.

L'Objectif du Millénaire pour le développement est de réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015, et d'atteindre un niveau du taux de croissance économique moyen d'environ 8% par an. Pour ce faire, le rôle de l'Etat dans le développement économique de Madagascar est considérable. D'une part, il doit assurer l'objectif de redistribution des revenus entre les différentes catégories des ménages ainsi que leurs missions traditionnelles: éducation, santé, sécurité, eau et assainissement et infrastructures. D'autre part, afin d'écarter la menace de crises financières et pour restaurer les conditions d'une croissance économique durable, le gouvernement doit promouvoir un système fiscal moderne, aussi incitatif que possible pour l'activité économique, mais géré selon des modalités tenant compte de la capacité de gestion des administrations fiscales et des spécificités des contribuables. Certes, la politique de prélèvement fiscal apparaît particulièrement importante parmi les instruments de la politique économique agissant sur le développement. Aussi devons- nous étudier son importance dans la vie des citoyens, pour les finances publiques et pour les secteurs d'activités économiques. Afin d'apprécier le rôle de la fiscalité dans le développement de notre grande île, le présent thème intitulé “la fiscalité au service du développement” nous servira à connaître la voie vers la croissance et le développement économique par l'entremise d'une politique fiscale efficace, équitable et compétitive. Il nous propose à solliciter les questions suivantes :

¹ OMC : 21 Février 2001

- d'une part, comment rendre le système fiscal malgache financièrement productif et économiquement incitatif puisqu'il doit dégager les ressources nécessaires au fonctionnement des institutions de l'Etat et à la réalisation des programmes des investissements publics.

- d'autre part, comment renforcer la productivité de l'impôt, améliorer son rendement, sans affaiblir l'action des opérateurs économiques nationaux et étrangers, tout en veillant à répartir le fardeau fiscal de la façon la plus équitable possible sur une population aux revenus singulièrement disparates.

Ainsi, ce mémoire s'articule de la manière suivante :

- Dans la première partie, on parlera de l'analyse théorique du rôle économique, social et financier de la fiscalité. Dans cette partie, on va essayer de démontrer que la fiscalité est un outil de la politique économique permettant d'atteindre les objectifs sociaux et économiques visés par le gouvernement ;

- Dans la seconde partie, le temps est consacré à l'étude pratique des nouvelles mesures fiscales et leurs impacts à l'activité économique, notamment sur les investissements étrangers, sur le commerce et le niveau des prix à la consommation.

PARTIE 1 :

L'ANALYSE THEORIQUE

DE LA POLITIQUE FISCALE

Chapitre I : LES ROLES DE LA FISCALITE

Le grand Larousse définit la fiscalité comme étant le système de perception des impôts², l'ensemble des lois qui y conduisent. Elle constitue pour l'Etat un outil important de politique économique et sociale. Cela signifie que la prise en compte des incidences fiscales pour les dirigeants des entreprises dans leurs prises de décisions économiques, l'incidence de la fiscalité sur les prix et sur les revenus et par voie de conséquence sur la consommation, font que l'Etat peut utiliser les mesures fiscales pour orienter les choix économiques et sociaux. C'est le cas notamment pour encourager l'investissement dans les secteurs ciblés et l'exportation par le code d'incitations aux investissements et pour élever le niveau de vie de la population pauvre par la mise en place d'un système redistributif équitable mais aussi par l'affectation rationnelle des ressources prélevées vers les secteurs prioritaires. .

Pour apprécier la contribution de la fiscalité dans le développement économique, une analyse du rôle social et économique de la fiscalité optimale sera nécessaire. •”

En principe, elle vise à assurer la croissance économique continue, l'égénéralisation de revenu et la régulation économique.

SECTION 1 : ROLE SOCIAL DE LA FISCALITE

Le mécanisme de l'économie et le sous développement économique crée des distorsions justifiant l'intervention de l'Etat pour procéder aux corrections nécessitées par les équilibres sociaux et le développement humain. Aussi, appartient-il à l'Etat, par le biais de la fiscalité et des transferts, de procéder aux corrections et à la régulation sociale nécessitée par le développement économique et humain.

1-La fiscalité corrective des imperfections du marché

Les imperfections du marché sont caractérisées par l'existence des biens collectifs, l'existence des externalités, et l'existence du monopole naturel,

2 C'est l'ensemble des impôts directs et indirects sur les ménages et les entreprises y compris les banques, prélevés par l'état.

L'impôt direct est l'ensemble des impôts prélevés directement sur le revenu et supporté définitivement par lui-même (IBS, IRNS ; IRSA, ...)

Les impôts indirects sont des prélèvements sur la dépense dans le sens où il est inclus dans le prix même des produits ou des services consommés. L'impôt est répercuté par le redevable légal et sera supporté par le redevable ou contribuable réel comme la consommation

l'absence de prise en compte des problèmes d'équité et d'objectifs autres que l'efficacité et la rentabilité privée. De ce fait, la fiscalité est l'un des instruments permettant aux gouvernements d'égaliser les revenus, de réglementer le marché monopolistique et d'internaliser les externalités négatives.

1.1-La fiscalité redistributrice

Dans de nombreux pays en développement, la réduction des graves inégalités des revenus est une priorité fondamentale de leur politique économique. Les pays avancés, comme les pays en voie de développement cherchent à utiliser le système fiscal, et en particulier, l'imposition pour remédier aux inégalités de revenu générées par le fonctionnement du marché. La mise en place du système fiscal équitable et des transferts progressifs permet d'égaliser les revenus, et par suite, d'assurer une meilleure justice sociale. En effet, les impôts progressifs qui pèsent plus fortement sur les citoyens prospères que sur les ménages démunis, et les dépenses progressives

Ainsi, un régime fiscal équitable favorise l'acceptation des grands objectifs sociaux, puisque tous considèrent la répartition des charges fiscales comme étant juste. Comme nous l'avons vu ci-dessus, l'arme essentielle pour parvenir à l'équité progressivité². Pour nous convaincre, prenons quelques exemples de technique d'imposition pour assurer une meilleure redistribution du revenu. :

1.1.1- L'impôt sur le revenu

Les impôts sur le revenu frappent les revenus des contribuables, des personnes physiques et les revenus des sociétés. '

Dans les pays où il y a une forte inégalité du revenu, la progressivité de l'impôt sur le revenu³ assurerait l'égalité sociale. En ce sens, le taux d'imposition est fonction du revenu, ce qui signifie que chaque tranche de revenu a son propre taux. Ce principe permettrait d'assurer une meilleure redistribution des revenus vers les moins favorisés. Cette fonction redistributive des revenus était un pilier du développement économique et social et favorisait la cohésion de toutes les composantes de la société, en répartissant le pouvoir d'achat au sein d'une plus grande partie de la population.

³ Souvent présenter comme un facteur de redistribution, l'impôt progressif est caractérisé par un taux d'imposition qui augmente en même temps que le revenu d'imposition qui augmente en même temps que le revenu.

1.1.2. L'impôt sur la consommation

L'impôt sur la consommation est un impôt qui s'applique aux biens et services. Il est généralement ajouté au prix pour être supporté par le consommateur. Par ailleurs, la réduction du taux d'imposition indirect sert à augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs. En conséquence, pour réduire les impacts des inégalités du revenu sur le bien-être social, les principes suivants doivent être respectés :

- Les produits alimentaires de base, les médicaments et les services essentiels comme le service de soins de santé, l'éducation,... dont l'élasticité par rapport au revenu est inélastique, doivent être moins taxés ou exemptés ;
- Inversement, les produits de luxe et les produits qui porteront une perte de bien-être pour les autres agents comme les cigarettes, les boissons : alcooliques, sont fortement taxés

De tel système d'imposition constituerait en quelque sorte des subventions indirectes aux consommateurs permettant d'atteindre plus facilement la compensation du pouvoir d'achat des populations à faible revenu. Ceci suscite une répercussion directe sur le niveau de vie de la population.

1.1.3. Impôt sur la fortune

Ce type d'impôt peut être de deux ordres. Il peut s'agir d'imposer les particuliers sur la base de leur actif net. On peut aussi imposer ces actifs seulement lorsqu'il y a transfert de propriété en percevant des droits de succession.

L'imposition de l'actif net des personnes physiques sert bien l'objectif d'équité : il est en fait le plus redistributif des impôts puisque la répartition de la richesse est beaucoup inégalitaire que celle des revenus. Ainsi, l'imposition sur les grandes fortunes sera nécessaire pour couvrir les dépenses publiques octroyées à la population défavorisée.

1.2. La fiscalité comme financement des dépenses publiques

La fiscalité sert avant tout à trouver des recettes permettant de financer des dépenses directement choisies et administrées par l'Etat telles que l'éducation, la défense, les routes, etc,... Certes, le professeur Gaston Jèze affirme qu'il faut couvrir les

charges publiques par les moyens fiscaux et non fiscaux⁴

Le financement des services publics constitue une pièce maîtresse du développement économique et social car il va entraîner une amélioration du niveau de vie de l'ensemble des populations. En effet, l'affectation des ressources de l'Etat vers les financements des secteurs jugés prioritaires est l'un des moyens essentiels pour parvenir à une justice sociale. Aussi, par quel type des dépenses permet-on aux administrations publiques d'assurer une meilleure régulation sociale ?

1.2.1. Dépenses publiques et équité sociale

Les limites de la politique fiscale suggèrent que pour mettre le budget au service d'objectifs de redistribution, il faut avant tout donner la priorité à la politique de dépense.

Il est de fait que les pays dont les gouvernements ont fortement mis l'accent sur la redistribution par les dépenses ont généralement obtenu des résultats encourageants. L'impact des dépenses publiques sur la répartition des revenus est encore plus difficile à mesurer que celui de la fiscalité. Toutefois, des éléments tant qualitatifs que quantitatifs indiquent nettement que, dans les pays en développement, les dépenses publiques peuvent transférer aux ménages disposant de faibles revenus des ressources extrêmement importantes, qui atteignent dans certains cas jusqu'à 50% de leurs revenus. C'est pour cela que l'école de "public choice" dirigé par James BUCHANAN a affirmé que pour éviter un déficit budgétaire, il faut orienter le budget de l'Etat vers les secteurs prioritaires tels que les infrastructures routières économiques et sociales de base. De plus, Ian TIMBERGEN a insisté sur le point que la répartition stratégique des dépenses suppose deux catégories de priorité : affecter aux services sociaux essentiels et cibler les groupes défavorisés

En effet, pour mieux servir les pauvres, les dépenses sociales doivent être affectées en priorité aux services sociaux essentiels, c'est-à-dire les soins de santé, l'éducation de base, l'eau et assainissement.

⁴ Les fiscalités de l'Etat sont constituées par les recettes parafiscales, l'emprunt, aide, et le recouvrement des coûts ou des paiements des services publics

En outre, la mise en œuvre du programme d'HIMO sert à distribuer des revenus aux populations pauvres.

L'augmentation des dépenses publiques et la diminution de l'impôt servent à stimuler l'investissement privé, à relancer la consommation des ménages et à améliorer le niveau de vie de la population. En d'autres termes, une augmentation des dépenses publiques consacrée à l'investissement lourd comme les infrastructures routières, la recherche, le développement et la formation a des effets satisfaisants sur l'investissement privé et sur le niveau de revenu des ménages. De plus les dépenses affectées aux services publics tels que la sécurité, la santé, l'éducation, etc... améliorent le niveau de vie de la population.

En somme, le rôle social de la fiscalité est de corriger les imperfections du marché en vue de réduire les inégalités sociales et d'améliorer, ensuite, le bien-être social. Les outils fiscaux permettent de redistribuer directement les revenus obtenus au moyen de la mise en application du système fiscal équitable. En plus, l'affectation des ressources fiscales vers le financement des secteurs jugés prioritaires assure une meilleure redistribution des revenus. Ainsi, l'égénération du revenu par le moyen des dépenses publiques et des impôts est à rechercher pour assurer une meilleure justice sociale.

SECTION 2 : LE ROLE ECONOMIQUE DE LA FISCALITE

La fonction économique de l'impôt prend une dimension de plus en plus importante dans la détermination des politiques fiscales. Signalons qu'une disposition fiscale trop lourde a une incidence directe sur la croissance économique. Par ailleurs, pour orienter l'économie vers le développement rapide et durable, une politique fiscale incitative doit être prise par le gouvernement pour relancer l'économie. Cela signifie qu'une politique de réduction fiscale sert à stimuler toutes les activités économiques et par suite à augmenter la production nationale.

1. La fiscalité et la relance de la consommation

Pour les ménages, la réduction fiscale, notamment les impôts indirects, permettrait d'augmenter davantage leur consommation des biens et services sous prétexte d'une hausse du revenu disponible.

Comme la loi d'Engels souligne que la consommation⁵ augmente de façon moindre que la hausse du revenu disponible.

En conséquence, les véritables impacts des mesures de réduction fiscale sur les ménages sont les suivants :

- La hausse de la consommation des biens et service
- La satisfaction des besoins essentiels due à une partie du revenu aux l'affectation dépenses de la santé, éducation, etc...

Ainsi, la réduction de taux d'imposition entraîne une hausse du revenu disponible des ménages. Celle-ci permet de satisfaire leurs besoins primordiaux afin d'assurer une condition de vie meilleure pour leurs familles.

2. Fiscalité et la relance d'investissement

Au niveau des entreprises, les mesures de réduction fiscale ou douanière créent des externalités positives⁶ sur l'investissement, sur la productivité et sur la compétitivité.

Il est à signaler que le chômage⁷ est l'un des problèmes fondamentaux de l'économie actuelle.

C'est ainsi que la réforme de politique économique actuelle pour certains pays en transition économique sera axée sur la politique de création de l'emploi. Pour arriver à cela, la mise en place de politique d'incitation fiscale sert à relancer les investissements et par suite, de résorber le chômage.

Sur le front de la croissance, la politique de réduction fiscale a permis aux entreprises de :

- Accroître le niveau d'investissement grâce à la diminution du coût de production et à une forte demande de la part du consommateur. Donc, il y a eu création massive d'emplois.
- Augmenter le niveau de la productivité grâce à la possibilité d'investir dans le domaine de recherche et développement, à l'application d'une nouvelle technologie de production et à l'utilisation des appareils de

5 Ce sont les bien non durable, c'est à dire, les biens à destruction immédiate sont influés par l'augmentation du revenu.

6 Les externalités positives signifie des effets positifs de la réduction fiscale sur le coût de production de l'entreprise

7 Le chômage est involontaire, c'est-à-dire 'offre d'emploi est indépendamment de la volonté du travailleurs et du niveau de salaire. En d'autres termes, sur le marché du travail, tous les offreurs de travail ne trouvent pas être embauché. Cf. théorie générale écrit par J.M. Keynes, chap2, v.p 42-43

production les plus performants. Ceux-ci rendent les entreprises les plus compétitives sur le marché concurrentiel.

En bref, pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois, la mise en place des mesures fiscales incitatives sera nécessaire. C'est pour cette raison que la plupart des pays du Tiers Monde établit la politique fiscale sélective, c'est-à-dire une réduction fiscale pour certaines activités économiques comme l'agriculture, l'industrie, le commerce et le transport afin de décoller leurs économies.

3. La fiscalité et les finances publiques

La fiscalité joue un rôle essentiel dans le budget de l'Etat car c'est à travers laquelle qu'on peut financer leurs dépenses, honorer le service de la dette et régler toutes les activités économiques.

Par conséquent, la politique de la réduction fiscale présente parfois un caractère contraignant pour le budget de l'Etat. C'est pour cette raison que le déficit budgétaire et l'endettement se sont multipliés dans de nombreux pays du Tiers Monde. Néanmoins, il faut tenir compte de la croissance économique résultant de politique de réduction fiscale. Aussi, est-il nécessaire de prendre des mesures d'accompagnement pour rendre ce système fiscal le plus productif ?

Evidemment, pour orienter l'économie vers le développement durable, la fiscalité ne devrait être un emprunt injustifié sur l'avenir. Comme la théorème de l'équivalence Ricardienne⁸ souligne qu'une réduction fiscale ou un déficit budgétaire financé par la dette publique n'est autre qu'un relèvement des impôts futurs. De ce fait, la fiscalité du développement durable doit d'abord et avant tout viser à fournir une ressource nécessaire au financement de l'action de l'Etat mais aussi à favoriser le développement économique.

Pour ce faire, l'administration publique doit prendre des mesures nécessaires pour améliorer le rendement fiscal d'une part; d'établir une meilleure allocation des ressources pour éviter le déficit budgétaire d'autre part.

Ainsi, le débat sera tourné vers la détermination du taux optimal d'imposition pour assurer une croissance économique viable et une ressource suffisante pour éviter le

⁸ Cf. Revenu économique n° 2.506 DU 5 Février 1997

déficit budgétaire et l'endettement.

En vue de répondre à cette question, la théorie de B. LAFFER explique brièvement la liaison entre le taux de pression fiscale, l'activité économique et la recette fiscale.

4- L'effet de LAFFER ou comment l'impôt tue l'impôt

Arthur Bert LAFFER⁹, né en 1941 souligne les effets désincitatifs exercés par un taux de pression fiscale trop élevé : une diminution de l'offre de travail d'une part, de l'épargne, de la consommation et de l'investissement d'autre part. Face à ces incidences fiscales A.B. LAFFER aurait été tracée la relation existante entre le taux d'imposition et la recette fiscale et de déterminer le niveau de taux d'imposition optimale.

D'où le graphique 1 ci-après :

Graphique : La courbe de LAFFER

Toute recette fiscale peut toujours être associée à deux taux de pressions fiscales : un taux faible " t " et un taux élevé " t_2 " procurent la même recette " RI ", sauf à un optimum " E " où le rendement de l'impôt est maximum avec un taux $t=50\%$.

⁹ Economie de développement, Malcoml Gillis – Dwight H Perkins – Michael Roemer – Donald R Snodgrass, édition 1996 by W.W. Norton & Company, Inc

Aux taux limites de 0% et 100%, les recettes sont nulles. Cela va de soi si l'Etat ne prélève rien. Si le poids de l'impôt atteint 100%, toute la production cesse. En effet, il n'y a pas de revenu monétaire susceptible d'être taxé. C'est le retour au troc. Par conséquent, l'impôt a tué l'impôt. Bien entendu la réalité est entre ces deux.

On peut dès lors diviser la courbe en 2 parties :

- à gauche de E les augmentations de la pression fiscale engendrent une augmentation des recettes : rapide au début, qui se ralentit, plafonne, puis s'arrête en E. Dans ce cas, les agents économiques ne réduisent pas suffisamment leur activité taxable pour que l'augmentation de la fiscalité soit annulée par une baisse du produit imposable ;

- à droite E tout alourdissement de la pression fiscale provoque une baisse proportionnelle plus importante du produit imposable, donc des recettes. On retourne au troc.

Le problème central est de savoir où est le taux optimal t ? C'est si difficile à déterminer dans la pratique. Pourtant, Laffer, Canto et Foines, en 1978, préconisaient donc une diminution de la pression fiscale pour relancer l'activité économique.

On espérait de la diminution des impôts une meilleure mobilisation des ressources productives : la variation des prix relatifs induite par la baisse de la fiscalité devait inciter les agents à substituer l'épargne à la consommation et le travail au loisir. En d'autres termes, une diminution de l'impôt relance l'activité économique et améliore la condition de vie de la population. Cette analyse mérite de souligner les effets désincitatifs que pouvaient avoir des taux marginaux d'imposition trop élevés. A défaut de pouvoir diminuer de manière significative le taux de pression fiscale globale, on allait s'orienter vers une modification de la structure des taux marginaux d'imposition. Cette modification peut poursuivre deux grands objectifs :

- Modifier l'allocation des ressources
- Redistribuer les revenus

L'objectif de la redistribution s'agissait de taxer fortement les tranches de revenus les plus élevées et de subventionner les pauvres.

Ainsi, à défaut de pouvoir stabiliser la conjoncture économique, la politique

fiscale semble donc conserver une certaine efficacité pour relancer durablement l'activité économique. Cette relance permet d'augmenter les ressources publiques afin d'éviter le déficit budgétaire.

En guise de conclusion, la fiscalité est l'une des armes essentielles permettant à l'Etat de viser les objectifs économiques, sociaux et financiers. Pour arriver à ces fins, la fiscalité du développement revêt certains principes.

Section 3 : les principes de la fiscalité du développement durable

Comme nous l'avons dit précédemment, les objectifs principaux de la fiscalité sont :

- d'assurer le financement des administrations et des services publics dont la société veut se doter ;
- de redistribuer de façon équitable les revenus et les richesses entre les individus et les régions ;
- de favoriser la croissance économique.

En d'autres termes, la fiscalité du développement doit assurer une meilleure justice sociale, améliorer la performance économique, réduire le déficit budgétaire et écologique. Parallèlement à cela, le régime fiscal repose sur le principe d'équité, d'efficacité et de la compétitivité :

- l'équité repose sur la répartition équitable du fardeau fiscal entre les individus, les sociétés et les contribuables ;
- l'efficacité se réfère au choix des formes des taxes et des impôts ayant le moins d'effets négatifs sur l'allocation des ressources ;
- la compétitivité a trait au caractère comparable de la pression fiscale globale par rapport à une autre en tenant compte de l'ensemble des services disponibles.

1. Le principe d'équité

Impôts et Equité

Le partage du fardeau fiscal entre les individus et les entreprises soulève plusieurs questions, au premier chef la question de savoir ce qu'est un partage équitable.

On peut s'interroger sur les contributions relatives des PME et des grandes entreprises, des investisseurs étrangers et nationaux, des entreprises publiques et privées. En effet, l'équité fiscale se fonde sur la capacité contributive ou capacité de payer des individus ou d'entité économique.

Dans la pratique, la question de l'équité est compliquée par le fait que l'individu ou l'entité qui supporte le fardeau légal d'un impôt ou d'une taxe n'est pas nécessairement celui qui paie effectivement cet impôt. Par exemple, les entreprises peuvent transférer une taxe sur la masse salariale à leurs employés par le biais de diminution de salaires ou augmentation moins rapide. L'impôt sur les profits peut garantir à lui défrayer par les consommateurs sous forme de hausse des prix. Certains économistes disent que ce sont les individus qui paient l'ensemble des taxes et des impôts. Ainsi, il est important de savoir : comment le fardeau fiscal est aujourd'hui réparti, dans notre système actuel. Pour une façon ou une autre, la répartition de fardeau fiscal équitable repose sur l'équité verticale et horizontale

➤ *L'équité verticale*

Si l'impôt est fondé sur la capacité à payer, les riches doivent payer plus que les pauvres. Mais combien ? Une bonne partie du débat porte sur cette question. En supposant que les riches paient plus que les pauvres, le système est dit proportionnel si les contribuables (riches) paient tous la même proportion de leurs revenus. Si le système est dégressif, l'impôt diminue en pourcentage quand le revenu croît.

Contrairement, le système est dit progressif car l'impôt augmente en pourcentage avec le revenu.

➤ *L'équité horizontale*

Si les impôts sont assis sur la capacité de payer, deux contribuables semblables devraient payer les mêmes impôts. En d'autres termes, les contribuables qui ont le même revenu mais avec des dépenses familiales différentes ont taxé le même taux.

En somme, l'équité fiscale se traduit par un relèvement de la part relative du fardeau fiscal des entreprises ainsi que par la réintroduction d'une plus grande progressivité dans le régime d'impôt sur le revenu des particuliers

2. Le principe d'efficacité

● Impôts et Efficacité

● La fiscalité est efficace lorsqu'elle contribue à atteindre les objectifs sociaux et économiques que la société s'est fixé, au moindre coût possible pour l'ensemble des contribuables. A cet égard, quatre objectifs principaux doivent être visés :

- le développement de l'emploi,
- le financement adéquat des services publics,
- la simplicité du régime fiscal
- la transparence.

Actuellement, le développement de l'emploi est l'objectif numéro un de la politique fiscale. Pour ce faire, une révision des poids des taxes à la consommation, des taxes sur la masse salariale et l'établissement d'un lien direct entre l'emploi et les mesures fiscales s'adressant aux PME et PMI et l'entreprise étrangère notamment l'entreprise franche, préoccupent le gouvernement. Signalons que le relèvement de l'emploi est le meilleur moyen d'assurer un partage plus équitable du fardeau fiscal, de réduire les inégalités, de rééquilibrer les finances publiques.

Le financement des services publics sert à améliorer le bien-être social et d'assurer le développement du capital humain. En effet, on affirme que les ressources prélevées doivent assurer le développement des services publics.

La simplicité du régime fiscal est une des composantes essentielles de son efficacité. Cela suppose d'une part, une gestion plus transparente et la moins coûteuse possible de l'application des mesures fiscales et d'autre part l'identification simple pour

les contribuables des mesures appropriées à certains objectifs.

Quant à la transparence du régime fiscal, elle est nécessaire pour que les contribuables puissent évaluer l'ensemble des charges fiscales, des obligations et des droits

Il faut donc, en particulier, connaître l'ensemble des abris fiscaux et leurs coûts. En outre, elle suppose également des mécanismes qui permettent une consultation publique régulière sur les enjeux et les modifications de la fiscalité.

3. Le principe de compétitivité

● Impôts et compétitivité

La compétitivité désigne en générale, la capacité de vendre quelque chose. Elle se réfère donc, à l'impact des taxes et des impôts sur les prix des biens et services destinés à la vente. La question se pose de savoir si le régime fiscal actuel rend les entreprises malgaches les plus avantageuses par rapport aux autres concurrents étrangers.

En se référant à l'ancienne théorie du commerce international, le droit de douanes, la taxe à l'importation et à l'exportation constituent l'un des principaux instruments de la politique commerciale. En ce sens que pour soutenir les entreprises nationales, on utilise les barrières tarifaires en vue de relancer l'exportation et freiner les importations.

Par contre, dans le contexte de la mondialisation et de libéralisation de l'économie, aucun pays ne peut pas vivre en autarcie. De ce fait, la politique de l'ouverture économique reposant sur l'enlèvement des barrières tarifaires sera nécessaire. Parallèlement à cela, des mesures fiscales incitatives rendent les entreprises nationales plus compétitives.

Certes, le gouvernement actuel prend des mesures incitatives comme la détaxation de certains produits, la diminution de taxe à l'exportation et à l'importation de certains produits,...

En terminant, il importe de rappeler que hormis la structure du régime fiscal, la

compétitivité d'une économie repose sur plusieurs facteurs. La qualité de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle, la disponibilité d'énergie à prix modique, la productivité des facteurs, les aides à la recherche et au développement, les réformes d'organisation du travail, les pratiques de concentration, la qualité de vie d'un milieu, l'existence d'infrastructures et des services publics adéquats sont des éléments qui sont tout aussi déterminants pour la compétitivité d'une économie que le fardeau fiscal.

Si telles sont les façons dont nous analysons la partie théorique de ce mémoire concernant le rôle de la fiscalité dans le développement économique, il est nécessaire de savoir leurs applications dans notre grande île.

Chapitre II : LE PROBLEME ET L'ETAT DE LA FISCALITE DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

SECTION 1 : LE PROBLEME FISCAL

1.1- Importance de la fiscalité

Si les pays industrialisés connaissent le souci permanent de l'équilibre de leurs budgets où la fiscalité à laquelle l'opinion publique très sensibilisée occupe une place de premier choix, cette fiscalité devient un des problèmes capitaux pour les pays sous-développés. Ces derniers doivent, en effet, assurer leur équilibre budgétaire, améliorer et développer leur structure administrative et tendre à la réalisation de leurs objectifs économiques et sociaux en dégagant le montant des ressources nécessaires aux investissements et au service des emprunts prévus dans le cadre de leur développement.

A ces fins, ils disposent de leurs propres ressources fiscales et douanières, de l'aide extérieure, qu'elle soit bilatérale, multilatérale ou internationale, et des ressources de leurs emprunts.

Cet arsenal de moyens dans lequel l'aide extérieure a une part non négligeable et peut laisser à penser que le problème fiscal, sans être mineur, ne se placerait pas cependant dans les tous premiers que l'Etat doit résoudre.

En réalité l'affectation de ces ressources, d'une part, leur interdépendance, d'autre part, conduit à donner à la fiscalité une importance de tout premier ordre.

En effet, l'aide étrangère est essentiellement axée sur le développement économiques et social de ces pays car, quelle que soit son origine, elle est généralement octroyée pour des projets nettement définis qui s'inscrivent dans des opérations d'ensemble destinées à promouvoir leur expansion économique et leur progrès social. Il s'agit donc d'une aide dirigée dont le degré de libéralité est souvent proportionnel aux efforts produits par ces pays afin de participer à leur développement sur leurs propres ressources.

Cela signifie, en d'autres termes non seulement que l'aide extérieure ne saurait

être appelée en aucune façon à servir leurs budgets de fonctionnement qui demeurent de ce fait principalement alimentés par la fiscalité, mais encore qu'elle sera plus facilement accordée et plus substantielle en fonction de l'importance de l'excédent budgétaire consacré à leurs investissements,

Par ailleurs, il est évident que la physionomie de leurs budgets conditionne l'obtention et le volume des emprunts qu'ils peuvent gager.

Dès lors, devant une administration qui se développe au rythme de leurs besoins et des charges qui, croissant au même rythme, augmentent de façon extrêmement sensible leurs dépenses, le problème des ressources fiscales devient capital.

Problème capital certes, car si pour l'instant il leur est demandé de couvrir les dépenses de fonctionnement en dégagant un excédent permettant de concrétiser l'effort du pays pour sa promotion, elles seront, à plus ou moins longue échéance, appelées à se substituer à cette aide extérieure lorsque ces Etats auront atteint un certain rythme de croissance.

Le rôle dévolu à la fiscalité est donc primordial et, selon qu'elle se révélera bien pensée, ou au contraire mal orientée et, par conséquent, paralysante, elle sera l'un des facteurs déterminants de leur avenir, d'un avenir dont elle sera grandement responsable.

Aussi, présente-t-elle une très grande attention à lui consacrer au regard de l'intérêt majeur. Cette attention prend encore plus de relief si l'on examine le contexte politique, social et économique de ces notions.

1.2- La fiscalité et les données, politiques, sociales et économiques

1.2.1-Contexte politique

L'actualité est trop souvent alimentée par les bouleversements politiques qui se produisent dans certains pays sous-développés où les luttes de partis et les rivalités tribales plus au moins accentuées créent une instabilité quasi-permanente sur le plan Gouvernemental.

Cette instabilité politique, cette crainte de l'appréciation ou de la réaction des

partis d'opposition, voire simplement de tribus, constituent un obstacle sérieux à l'institution et au renforcement d'un système fiscal équilibré, rentable et durable.

Il s'agirait donc pour les gouvernements, en fonction de la politique qu'ils entendent suivre et des impératifs de leur développement de prendre des options fondamentales qui constitueront leur “charte fiscale”, complément indispensable de leur charte politique. Mais cette condition nécessaire n'est pas toujours suffisante car certains Etats dont la stabilité politique est affirmée et qui disposent de tous les éléments indispensables à une fiscalité cohérente, pratiquent cependant une politique fiscale inadaptée à leur développement.

1.2.2-Contexte social

Les structures sociales de ces pays se présentent généralement ainsi : aux côtés de minorités cultivées et puissantes, des populations en grande partie analphabètes disposent d'un revenu moyen tellement insuffisant qu'elles n'arrivent souvent pas à satisfaire de façon correcte leurs besoins les plus élémentaires.

Cet état de fait a pour conséquence une vie des masses rurales en économie de subsistance à l'échelle villageoise ou tribale, économie s'ouvrant lentement au commerce et à la circulation monétaire. Dans ces conditions, l'assiette et le recouvrement des impôts sont rendus très difficiles auprès de cette paysannerie démonétarisée qui, ne prenant pas conscience de la nécessité de sa dette fiscale, pratique à son égard un absentéisme important allant jusqu'au refus de paiement et à la désertion des villages à l'heure des perceptions. Le nomadisme d'une fraction de ces populations, assez important dans certains pays, vient amplifier les difficultés de recensement, et le recouvrement de l'impôt s'en ressent sévèrement.

Les classes moyennes qui commencent à apparaître tiennent une part fort peu importante en effectif. Elles sont constituées par les agents de la fonction publique, les jeunes cadres et les membres des professions libérales.

Le sous-emploi, qui est l'un des traits marquants des pays sous-développés, y est chronique. Cèle provient, en particulier, de la faiblesse de leur industrialisation conséquence d'une longue pratique d'économie basée sur les échanges.

Il conduit généralement au maintien de salaires très faibles malgré les

dispositions d'une législation du travail saine, mais qui ne peut, en raison même du déséquilibre généralisé de l'offre et de la demande, jouer le rôle social qui lui est normalement dévolu.

Dans un tel contexte, le rendement de l'impôt et en particulier celui de l'impôt direct assis sur les personnes, est sérieusement compromis.

1.2.3- Contexte économique

Les pays sous-développés présentent généralement la même physionomie économique, à quelques nuances près, plus ou moins accentuées en fonction de leur degré de croissance et de leurs richesses naturelles.

La production intérieure brute y est composée des mêmes éléments dans des proportions comparables. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- le secteur primaire, agriculture, forêt, élevage, pêche, en est la composante majeure. Plus de soixante quinze pour cent de la population vit de ces activités;
- l'industrie y est encore naissante;
- le commerce, bien que souvent hypertrophié par rapport aux autres sous-secteurs, n'est fondé que sur une exportation et une consommation limitées car la majeure partie de la population vit encore en économie de subsistance.

Il convient d'ajouter à ces faiblesses une infrastructure routière et ferroviaire insuffisante, d'où des services correspondants, énergie et transports, peu développés et relativement chers, état de fait qui n'est pas sans contrarier le volume des échanges intérieurs et extérieurs.

Comme ces Etats se voient contraints d'encourager l'agriculture et l'industrie par des mesures de détaxation en faveur des investissements, il s'ensuit, pour l'instant, une localisation des revenus intéressants, au point de vue fiscal, dans le commerce, le salariat et l'immobilier qui, dans certains pays, draine toute une épargne spéculative au détriment de secteurs économiques vitaux.

Les droits indirects, assis sur l'importation, l'exportation et la consommation, ceux s'appliquant à la production industrielle étant pour l'heure sans grand rendement,

obéissent bien aux facteurs commerciaux mais certains sont menacés, à plus ou moins longue échéance, par les accords conclus, soit avec le Général Accord on Trade and Taxes (G.A.T.T.)¹⁰ qui préconise le désarmement tarifaire, soit encore, pour les pays francophones, avec la Communauté Economique Européenne.

Prisonnière de ce contexte, la fiscalité des pays sous-développé doit, au surplus, répondre aux impératifs majeurs de leur développement. Elle se révèle donc difficile à penser, à asseoir et à recouvrer.

SECTION 2 : ETAT DE LA FISCALITE.

2.1-Characteristiques générales

Les pays industrialisés sont dotés d'une fiscalité moderne, dynamique et adaptés à leur politique économique et sociale. Par contre, la plupart des pays en voie de développement ont conservé la fiscalité des nations auxquelles ils étaient rattachés avant leurs indépendances.

Leur fiscalité est trop axée sur les échanges mais pas sur les revenus, souvent inadaptée aux nécessités du développement, elle est incapable de subvenir aux simples dépenses de fonctionnement.

Il y a un déséquilibre entre la fiscalité indirecte (les droits de douane, les taxes d'importation et les droits de sortie) qui occupent une place prépondérante, et la fiscalité directe assise sur les biens et les personnes. Ce déséquilibre est causé par des exonérations fiscales allouées pour favoriser le développement.

Ces pays tentent d'accroître leur fiscalité par des solutions néfastes comme l'augmentation des taux, création d'impôts nouveaux. Cette politique est néfaste car elle freine le développement en retardant ou en stérilisant l'apport des capitaux étrangers dont ils ont besoin.

Quand aux récoltes douanières fournies par l'exportation des produits tropicaux, elles sont en partie compromises dans les pays francophones du fait de leur association à la communauté Economique Européenne (CEE).

En effet, ces pays taxent à l'exportation dans le même temps pour permettre

¹⁰ Accord Général sur le Tarif Douaniers et le Commerce.

l'alignement du prix de leurs produits sur les prix mondiaux.

Par conséquent, ces pays seront privés d'une part importante de leurs ressources fiscales.

Quant à la fiscalité relative aux taxes sur le chiffre d'affaires, elle est en pleine évolution et cherche à s'adapter aux économies. Mais les chevauchements de règles et de taxes qu'elle comporte nuisent à son rendement, et ce qui est beaucoup plus grave, pèse lourdement sur les facteurs de production.

Il arrive aussi que les systèmes fiscaux soient mal adaptés aux nécessités du développement bien que tous ces pays aient pris des mesures en faveur des investissements soit dans leur réglementation générale, soit au moyen de législation telles que les codes d'investissements adoptés par les pays francophones.

En effet, ces législations emportent souvent des avantages trop systématiques dont profitent des entreprises qui n'apportent pas une contribution appréciable au développement parfois aussi trop orienté vers des secteurs économiques, certes à ne pas négliger, mais qui, dans l'ordre de hiérarchie des besoins, devraient être provisoirement écartés. Elle ne touche pas au but recherché. Il arrive enfin que ces mesures d'encouragement soient aussi trop restrictives ou soumises à des formalités excessives qui découragent l'investisseur.

Dès lors, il ne faut pas s'étonner que le rendement de la fiscalité n'arrive pas à assurer l'équilibre des budgets de fonctionnement.

2.2- Les systèmes fiscaux.

Les pays sous développés sont dotés de fiscalités qui comportent la gamme traditionnelle des impôts directs et indirects.

De plus elles ne présentent pas de divergences marquantes.

Une investigation plus poussée à l'intérieur de leurs systèmes fiscaux montre cependant la diversité de leurs composantes, diversité qui, loin d'être anodine, se révèle importante en fonction des contextes dans lesquels elle se manifeste. L'exemple suivant met en évidence les différentes conséquences de deux systèmes pourtant proches l'un de

l'autre: à priori, la différence existant entre un seul impôt¹¹ sur les différentes catégories de revenus (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices des professions non commerciales, bénéfices agricoles, traitements et salaires etc....) et un impôt cédulaire³ spécifique à chacune de ces catégories, ne paraît pas fondamentale, le premier système apparaît en effet comme une contraction, une synthèse du second;. En réalité, le second permet la différenciation des taux d'imposition suivant les catégories, pour répondre, soit à un besoin d'équité, afin de ne pas taxer aussi lourdement les revenus au travail que ceux du capital, soit à des impératifs économiques, nécessité, par exemple, d'alléger la charge supportée par les revenus agricoles ou la jeune industrie, afin d'encourager le développement de ces secteurs primordiaux pour le développement de ces pays, il permet aussi au législateur de modeler à sa guise l'imposition de chaque catégorie au moyen des charges déductibles du revenu brut, des abattements à la base et des réductions pour charges de famille.

Ces fiscalités diversifiées appréhendent les revenus, les affaires, les produits, les biens et les actes, il convient de mentionner une originalité qui leur est commune, à savoir: la taxation des produits à l'exportation, taxation abandonnée par les pays industrialisés. Cette taxation est l'un des éléments du déséquilibre constaté entre les ressources provenant des impôts directs et indirects, déséquilibre évoqué au chapitre précédent. Elle n'en est pas, toutefois, le facteur le plus important qui reste sans nul doute le contexte économique de ces nations bien plus que la structure même de leurs systèmes fiscaux, contexte économique qui devrait être de transition et dont la disparition, plus ou moins rapide, témoignera de la mesure de leur développement,

2.3-Les moyens fiscaux

La lecture des grandes lignes des systèmes fiscaux des pays sous-développés peut laisser à penser qu'ils sont relativement simples et d'application facile. Or, la réalité est tout autre. Les développements qui suivent en témoignent en donnant la mesure des insuffisances de leur conception, de leur assiette et de leur rentabilité, insuffisance provenant à la fois, des textes, de la structure de l'organisation et de personnel de l'administration fiscale.

¹¹ Impôt frappant chaque catégorie de revenus prise isolément.

³¹¹ Impôt frappant chaque catégorie de revenus prise isolément

2.3.1-Textes

La recherche des causes de l'imperfection des textes ne peut mieux apparaître qu'à l'examen des conditions qui président à leur élaboration.

Dès lors, les décisions relatives aux questions fiscales sont souvent prises d'une manière fragmentaire, sous l'impulsion des besoins budgétaires du moment, et non dans le cadre d'une politique à long terme dont les aspects économiques, techniques et administratifs ont été minutieusement examinés.

De ces études trop hâtives naissent inéluctablement des textes imprécis et incomplets et, de plus, mal adaptés aux besoins du pays parce qu'ils ne sont pas intégrés dans un plan de développement qu'ils devraient précéder et soutenir. Lorsque, sous la pression croissante des besoins financiers, on assiste à une véritable prolifération de la législation et de la réglementation, les agents ont les plus grandes difficultés à les appliquer.

2.3.2-Structure et Organisation des régies financières

En dehors de l'imperfection des textes, une insuffisance structurelle et une organisation imparfaite posent à l'administration fiscale un problème majeur parmi ceux qu'elle est appelée à connaître et qui l'empêchent d'assurer efficacement son rôle.

En effet, à part quelques exceptions, les services fiscaux⁴ de ces nations souffrent de l'absence de directions uniques animant, coordonnant et contrôlant leur fonctionnement. Ce manque d'autorité à l'échelon de conception et de commandement, nuisible à leur cohésion et à leur efficacité, engendre en outre des chevauchements d'attribution soulevant des conflits de compétence.

Au niveau de chaque régie, les services d'assiette et de perception sont rarement renforcés par des brigades de recherches et de vérifications de comptabilité. Les impositions sont donc, de ce fait, assises du bureau et les taxations d'office fréquemment assurées sur des bases extrêmement minorées. Quelques pays sont allés jusqu'à adopter, en l'absence de service de vérifications, un impôt minimum forfaitaire sur les sociétés.

⁴¹² Contribution directe, Contribution indirecte, Enregistrement et Timbre, Douanes (chacun de ces services est une régie financière)

A ces carences structurelles s'ajoutent certains défauts d'organisation parmi lesquels on relève, gênant considérablement le travail des services, un manque de notes et d'instructions à l'usage des personnels et l'absence quasi-générale de manuels les instruisant des pouvoirs dont ils sont investis.

2.3.3- Personnel des régies financières

Lors du cycle d'études sur la fiscalité tenu à Addis Abeba du 5 au 19 Décembre 1965, l'un des problèmes que rencontrent les pays africains pour asseoir une fiscalité assurant les succès de leur développement, problème général aux pays du tiers monde, a été pleinement mis en lumière: celui des difficultés éprouvées pour conserver à leurs administrations le niveau élevé qui leur est nécessaire pour traiter les questions fiscales dont le caractère technique ne fait que s'accroître.

C'était, par là, alerter l'opinion de ces pays sur l'importance des questions relatives au recrutement et aux problèmes de formation du personnel des régies financières.

Il convient donc d'examiner quelles sont aujourd'hui les modalités de recrutement des personnels fiscaux, les tâches qui leur sont dévolues et la place qui leur est faite dans la hiérarchie administrative.

Le recrutement des agents supérieurs (directeurs, inspecteurs en chef, ou inspecteurs principaux et inspecteurs) se fait, en principe au niveau du baccalauréat complet, voire de la licence, l'admission dans les postes de cadres est généralement subordonnée à un concours. Dans les pays d'expression française, ce concours est suivi de deux années d'études à l'Ecole Nationale des Impôts ou des Douanes de Paris⁵ et, dans les pays anglophones, de trois années de scolarité au Royaume Uni.

Toutefois, le désir de promotion rapide des cadres nationaux a nui à la qualité de ce recrutement, car des mesures dérogatoires renouvelées ont eu parfois pour conséquence de placer à des postes de haute responsabilité certains agents dont les connaissances générales sont nettement insuffisantes pour leur permettre d'exercer correctement leurs fonctions.

Les cadres supérieurs qui ont le niveau exigé et réussissent aux concours et aux

⁵ Selon la spécialisation choisie.

examens de sortie des écoles fiscales sont valables. Mais dès leur arrivée dans leurs pays, compte tenu de la pénurie de personnel ils sont souvent chargés, sans avoir eu le temps d'acquérir une formation pratique indispensable pour accomplir des tâches trop lourdes et trop complexes. On comprend alors qu'ils aient de la peine à faire face à l'entreprise énorme d'asseoir des impôts de plus en plus élevés sur une population à cet égard indisciplinée, en appliquant des législations et réglementations inadaptées au contexte social. Et ceci est d'autant plus vrai que leur personnel, contrôleurs, agents d'assiette, auxiliaires, sont formés d'une façon beaucoup plus rapide devant l'urgence des besoins.

Enfin, il convient de mentionner le peu de considération dont sont parfois l'objet les cadres supérieurs des régies financières alors même que leur recrutement et leur maintien pose l'un des plus graves problèmes que l'administration fiscale de ces pays ait à résoudre. Les Etats qui ne reconnaissent pas que les administrateurs de l'impôt ont aujourd'hui, de par leurs fonctions et leurs responsabilités, audience et rangs égaux à celui du juriste et de l'économiste, se refusent à se donner les moyens de leur politique. Il n'est peut être pas inutile de rappeler à ce propos qu'une politique ne vaut que par les hommes qui sont chargés de l'appliquer.

PARTIE II :
LA POLITIQUE FISCALE A
MADAGASCAR DE 2003

Dans le cadre des objectifs de la politique du développement rapide et durable, la fiscalité est un outil de politique économique permettant la relance économique, l'élévation du niveau de vie de la population, par le financement des dépenses publiques jugées prioritaires et l'augmentation du niveau des recettes fiscales.

Après la crise post-électorale de l'année 2002, le gouvernement malgache a adopté une nouvelle orientation en matière de politique fiscale. Les objectifs de cette réforme est de réaliser des investissements, particulièrement, à travers les investissements étrangers, la consommation et le renforcement de la compétitivité des entreprises locales sur le marché extérieur. Pour réaliser ces objectifs, des mesures incitatives et attractives ont dû être prises par le gouvernement à savoir la détaxation, l'allégement fiscal de certains biens et services. En outre, pour améliorer le rendement fiscal, des efforts importants seront engagés par le gouvernement notamment en matière de réduction de la fraude fiscale et douanière, le renforcement de l'administration douanière, le recouvrement de l'impôt synthétique.

La question se pose de savoir si ces nouvelles mesures fiscales aboutissent aux objectifs de développement rapide et durable que vise le gouvernement actuel.

Pour apprécier l'importance de cette politique, essayons de voir, en première section les nouvelles mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement durant l'année 2003. En second lieu on va essayer d'analyser leurs impacts sur l'activité économique et commerciale ainsi que sur le niveau de vie des ménages.

CHAPITRE 1 : LA REFORME FISCALE ET DOUANIÈRE

1. la réforme fiscale

En matière de fiscalité, pour mettre en valeur le rôle économique assigné à la fiscalité et dans l'objectif d'asseoir en moyen terme un système plus rationnel, plus simple et plus efficient, il sera procédé progressivement à la suppression de certaines taxes, à l'ajustement du taux des impôts et taxes ainsi que l'élargissement de l'assiette fiscale⁶. Certes, suivant l'ordonnance n° : 2002-005 du 19 décembre 2002 portant loi de

⁶¹⁴ ce terme désigne d'une part, l'ensemble des règles appliquées et opérations effectuées par l'administration, pour déterminer les éléments qui doivent être soumis à l'impôt, et d'autre part, donner une valeur, apprécier la base imposable choisie à laquelle sera appliqué le barème d'impôt. Agenda fisca12003.DGI.

Finances 2003, des mesures incitatives sont prévues pour soutenir les entreprises après la situation de crise :

- Révision à la baisse de l'IBS à 30% des barèmes IRSA et IRNS ;
- Allègement de taxe d'incorporation des réserves au capital ;
- Mesure d'appui aux exportateurs en autorisant le système de transfert de crédit de TVA ;
- Facilitation pour permettre le différé de paiement de TVA pour les importations de biens d'investissement de valeurs importantes ;
- Allègement fiscal des opérations de cession d'actions ;
- Allègement du régime d'imposition pour les coopératives en matière de taxe professionnelle et d'IBS ;
- Application du droit fixe pour l'enregistrement du crédit bail.

En outre, plusieurs procédures et modalités techniques sont clarifiées et précisées pour plus de transparence :

- Spécification des heures d'ouverture des bureaux de recette ;
- Fixation des valeurs minimales pour l'assiette des droits de mutation des véhicules ;
- Des mesures sont prises pour simplifier et améliorer la base imposable afin d'assurer une justice fiscale ;
- Amnistie fiscale par la mise de certaines pénalités en droit d'enregistrement ;
- Allègement des charges fiscales en matière de mutation à titre gratuit ;
- Exonération des indemnités de départ à la retraite des salariés.

2. Les mesures douanières

Actuellement, le gouvernement prend les mesures de détaxation en faveur de certains produits importés pendant une période de deux ans afin d'attirer les investissements étrangers et de favoriser l'investissement interne. Selon la Loi n° :

2003-026 du 27 Août 2003, huit catégories d'intrants et de biens d'équipements sont exemptés⁷ de tous droits et taxes à l'importation, c'est à dire, des Droits de Douane (DD), de la taxe à l'importation, des Droits d'Accises (DA), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de la Taxe Statistique à l'importation (TSI) et du Droit de Timbre Douanier (DTD) à savoir: bâtiments et travaux publics, agricultures et élevages, transports en commun et marchandise, industrie, Electroménagers, tissus, fils et accessoires.

Sur cette même loi, la vente locale des équipements et des intrants cités ci-dessus est exemptée de la TVA et/ou de la TST. De plus, elle est également exemptée du paiement d'acompte IBS ou d'IRNS au cordon douanier, l'importation de ces biens d'équipement.

Ainsi, les objectifs de ces mesures de détaxation d'environ 300 produits sont de deux ordres :

- Dynamiser et inciter le secteur privé à augmenter son taux d'investissement afin de faire face au processus de mondialisation ;
- Faire face à l'intégration régionale et mondiale dans la mesure où la tendance au niveau mondial est la réduction des barrières.

En conséquence, pour arriver au développement rapide et durable, il va falloir relancer l'investissement privé, renforcer la compétitivité des entreprises nationales et favoriser l'ouverture de Madagascar vers l'extérieur.

3. Le régime fiscal des entreprises de droit commun

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises locales, les mesures ci-après sont prises dans la loi de Finances 2003 :

La réduction d'impôts, droits et taxes jusqu'à 50 % lors de la création ou l'extension d'entreprises. Plus particulièrement sur l'impôt sur les bénéfices des sociétés, les crédits d'impôts obtenus sont reportables jusqu'à l'épuisement.

Pour les importations, les tarifs douaniers limitent les droits à l'importation à 15% pour les matériels et équipements.

⁷¹⁵ L'exemption signifie une dispense d'une obligation fiscale pour les opérations situées hors du champ d'application de la TVA. On dit qu'elles sont exemptées.- lexique économique STA.

Pour inciter la création d'emploi et l'investissement, les sociétés nouvelles exerçant une activité industrielle ou artisanale est affranchie de l'IBS.

4 - Régime fiscal des entreprises franches

Pour les entreprises franches, à part les mesures de détaxation, elles disposent d'autres avantages fiscaux :

- Un système fiscal réduit et à faible taux avec une exonération totale d'impôts sur les bénéfices pendant une période allant de 2 à 10 ans suivants les catégories d'entreprise ;
- Un régime douanier assurant une exemption de tous les droits et taxes à l'importation et à l'exportation de toutes marchandises ;
- Un système financier assurant une liberté de transfert de fonds à l'étranger ;
- Des dispositions sociales permettant une totale liberté dans la gestion du personnel.

Si telles sont les mesures prises par le gouvernement en matière de fiscalité pour relancer la croissance économique, quels seraient leurs impacts sur le niveau d'investissement, le commerce et le niveau de la population.

CHAPITRE 2 : LES IMPACTS ECONOMIQUES DE LA REFORME FISCALE A MADAGASCAR

L'efficacité de la politique fiscale se mesure sur la répercussion de celle-ci dans l'activité économique. Seule la réalité permet de le juger. Dans ce cas, il est nécessaire de voir l'impact de la détaxation sur l'activité économique, particulièrement sur les entreprises, les industries nationales et les ménages.

1- La relance des investissements

La croissance du PIB en 2003 serait tirée par l'investissement et l'exportation. L'investissement connaîtrait une augmentation importante non seulement à cause de l'investissement public programmé en matière d'infrastructures mais aussi en matière de prévisions d'investissement du secteur privé. Par ailleurs, la reprise des activités des entreprises exportatrices notamment les entreprises franches, contribuerait d'une façon significative à cette croissance économique.

1.1- Les investisseurs nationaux

Si l'on se réfère aux dernières statistiques, les activités économiques ont repris. On enregistre de moins en moins de cessation d'activités depuis mars 2003. Au cours du mois d'octobre dernier, 1063 est le nombre d'entreprises créées dans la capitale. Ce nombre a formellement progressé de 40 % par rapport au mois de septembre de la même année. 1063 entreprises ont donc rejoint les rangs des quelques 188000 existants.

Dans cette proportion, 91,2 % sont des entreprises individuelles, démarrant leurs activités avec un capital de 3,4 millions de FMG en moyenne et un personnel de moins de 10 personnes. Par rapport au mois de septembre 2003, on a constaté une augmentation de 16,8 % de fonds de démarrage des entreprises individuelles. Ces entreprises exercent, pour la plupart dans le commerce de détails et le transport des voyageurs. Le commerce de gros avec 81 nouvelles SARL ne présente que 6,1 % des créations d'entreprises. Le secteur bâtiment et travaux publics n'a enregistré qu'une société anonyme.

Sur les 8585 établissements hôteliers et de restauration recensés dans la

capitale en 2002 sont venues s'ajouter en janvier 2003 quelques 49 entreprises. Il est à remarquer que sur les établissements créés, 62 % d'entre eux sont concentrées dans le centre ville, les autres se trouvent dans les villes périphériques d'Antananarivo comme à Manjakandriana, Arivonimamo, Ambatolampy, et Antsirabe.

Dans le secteur de prestation de service, on note également un certain dynamisme puisque 80 nouvelles entreprises ont vu le jour en juillet 2003 pour compléter les quelques 2 670 existants en 2002. Sont classés dans cette catégorie les cybercafés dont l'évolution est remarquable. Vient ensuite le service de “ Téléphonie mobile” dont les propriétaires sont des entrepreneurs malgaches.

Enfin, plus de la moitié des établissements créés sont tournés vers les activités commerciales environ 52 %, suivies du secteur de transports et de voyages avec un taux de 8,3 %.

En conclusion, les entreprises commerciales et de prestation de service comme les cybercafés, le transport, les agences de voyage ont connu une augmentation moyenne. Ceci s'explique par une baisse de prix à l'importation d'environ 40 % due à la détaxation.

Néanmoins d'autres entreprises restent moins compétitives en raison donc de l'importation à bas prix de l'extérieur. Conscient de cette situation, le gouvernement a dû exempter certains intrants indispensables aux entreprises locales pour fonctionner. En outre, le financement de ces entreprises par des opérations de crédits est primordiale.

1.2 - Les investisseurs étrangers

La politique du gouvernement dans le secteur industriel est basée principalement sur l'incitation des investisseurs étrangers à venir à Madagascar pour s'investir après la crise politique de 2002.

Actuellement, les investisseurs étrangers sont convaincus du bien fondé de la mise en place d'un environnement sain et incitatif des affaires telles que la stabilité politique, la transparence, la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance et la mise en place de l'Etat de droit. Il y a en outre, les nouvelles mesures en matière de politique fiscale.

Durant l'année 2003, les productions dans les entreprises franches ont connu une augmentation continue. Avant l'année 2002, la production textile s'élève à 28 milliards de FMG.

Actuellement, cette performance de ZFI revient progressivement à Madagascar.

Toutes les mesures prises par le gouvernement prouvent en tout cas que la filière textile demeure prioritaire pour l'économie malgache. Dans les cinq années à venir, on estime que ce secteur peut créer 300 000⁸ emplois pour les jeunes. Malheureusement, la crise de l'année 2002 a démontré la volatilité des entreprises de confection.

De source sûre, seul un peu plus de 40 000 salariés licenciés ont été retrouvés leur poste jusqu'à présent. Avant la crise, le secteur de zone franche malgache a créé 110 000 emplois, il y a donc 70 000 postes vacantes à résorber.

L'évolution de la production industrielle de la filière textile

Au niveau de la production industrielle, on a remarqué une évolution considérable après la mise en place des mesures fiscales et douanières.

Au premier trimestre 2003, le niveau de production manufacturière de la zone franche suit toujours une pente ascendante même si le taux de variation reste modeste par rapport à celui enregistré au quatrième trimestre 2002. L'indice général de la production industrielle de la zone franche est de 81,8⁹ au premier trimestre 2003.

Cet indice de production a donc enregistré une hausse de 1,8 points entre le quatrième trimestre 2002 et le premier trimestre 2003 soit une augmentation relative de 2,3%.

Pour la fabrication d'articles d'habillement, on a accusé une hausse relative de 13,2% entre le premier trimestre 2003 et le quatrième trimestre 2002 passant de 62 à 70,2 points.

Dans le deuxième trimestre 2003, la zone franche confirme son retour sur le chemin de prospérité. Une hausse de la production de 24,9% en 3 mois a été enregistrée.

⁸16 cf. Midi Madagascar n 06148 du mardi 28 octobre 2003

⁹17 Indices de production industrielle des entreprises franches INST A, projet MADIO, septembre 2003

L'indice de la production dépasse à nouveau de 100 points.

Enfin, une hausse remarquable de 76,2 % de la production manufacturière est évaluée à la fin de l'année 2003. Ainsi, à Madagascar, après la crise, la fin de l'année 2002 est marquée par la reprise de l'économie, sous l'impulsion d'un environnement économique favorable.

La zone franche a réalisé une forte croissance dans la production textile. Certes, en monnaie courante, sa contribution est de l'ordre de 2,9% sur le PIB de Madagascar.

Compte tenu de ces résultats, ces nouvelles mesures fiscales permettent aux investisseurs étrangers d'accélérer leur niveau de production notamment pour le secteur textile. Pourtant la détaxation de certains intrants locaux sera nécessaire pour permettre aux entreprises nationales de poursuivre le libre jeu de concurrence.

Si tels sont les impacts des mesures fiscales sur les investissements, quels seraient leurs impacts sur le commerce et le niveau de vie des ménages?

2 - Secteur extérieur

Le rétablissement des activités économiques se traduirait par la relance du commerce extérieur en 2003 les exportations et les importations augmenteraient en même temps.

Les exportations pourraient s'accroître d'environ 32%, en terme de DTS, grâce à la reprise des activités des entreprises franches. Les importations pourraient atteindre une augmentation de l'ordre de 32% en terme de DTS du fait surtout des achats des biens d'investissement et des matières premières.

21 - La relance de l'exportation

Depuis l'éligibilité de Madagascar à l'AGOA, la politique du gouvernement consiste principalement à une incitation dans le cadre du régime de la zone franche industrielle et vise ainsi à encourager les activités tournées vers l'exportation. Pour améliorer la compétitivité du marché local dans l'intégration du marché de concurrence internationale, la détaxation et la suppression de taxe à l'exportation sont des conditions sine qua none et que Madagascar devienne une source majeure d'approvisionnement des

marchés extérieurs.

Ensuite, pour appuyer la relance de l'économie et afin de préserver sa compétitivité, la dépréciation de la monnaie nationale entraîne une amélioration du solde de la balance commerciale résultant de la baisse des prix intérieurs. Ainsi, la détaxation de certains intrants et produits importés pourrait générer une évolution assez conséquente de l'exportation grâce à la forte productivité des ZFI.

A titre d'exemple, comme dans l'année 2003, l'exportation des ZFI a doublé par rapport à l'année précédente. Elle passe d'une valeur de 78,1¹⁰ millions de DTS à 143,4 millions de DTS. Vient ensuite l'exportation de produits pétroliers d'une valeur de 14,8 à 28,5 millions de DTS.

Toujours dans la même période, l'exportation des autres produits de base comme la vanille a diminué de 94,5 à 57,5 millions de DTS. Il en est de même pour le cacao qui a diminué de 0,1 millions de DTS. Les exportations des autres produits comme le café et le girofle restent stationnaires tant en volume qu'en valeur.

En bref, à court terme, les effets bénéfiques escomptés suite à la détaxation n'atteignent pas encore les entreprises dans le régime du droit commun. Il est vivement souhaitable que pour être efficaces, les mesures adoptées soient profitables pour tous afin que la fiscalité constitue véritablement un outil de développement durable, comme nous l'avons avancé dans la partie théorique.

22- La relance de l'importation

En matière d'importation, la zone franche industrielle a également connu un accroissement considérable d'intrants et d'équipements importés. Elle atteint 114,7 millions de DTS en 2003 alors qu'il n'y a que 74,2 millions de DTS en 2002. Cela s'explique par le fait que les Entreprises franches importent davantage leurs intrants car ces derniers sont moins chers en raison de la détaxation. Mais cette valeur est largement inférieure aux 243 millions de DTS enregistrés en 2001.

L'importation des biens d'équipement notamment des équipements industriels a rehaussé d'une valeur de 32 millions de DTS en valeur CAF l'année 2003. Cette valeur est supérieure de 21,2 millions en 2002 et de 26,7 millions en 2001.

¹⁰ Source : Banque Centrale de Madagascar

Pour les produits pétroliers, son volume a doublé en valeur avec des prix constants passés de 98,7 à 156,4 millions de DTS respectivement pour l'année 2002 et 2003. Il est à signaler que le volume d'importation des biens de consommation reste inchangé durant les quatre années précédentes.

En somme, la statistique affirme encore que ce sont les entreprises franches qui bénéficient de l'importation. Cela revient à démontrer que la rente fiscale qu'elles obtiennent dans les nouvelles mesures fiscales et douanières favorise l'activité de ces entreprises. En outre, l'augmentation de l'importation de biens d'équipements peut s'expliquer par la politique de réhabilitation des infrastructures routières et des autres travaux publics aussi bien urbains que ruraux. Par conséquent, on peut dire que la détaxation améliore la capacité productive de certaines entreprises comme les entreprises franches. Ces dernières jouent des rôles essentiels dans les objectifs de la réduction de pauvreté tant au niveau de l'emploi que sur la recherche de devises. L'évolution de la balance commerciale résumée par le tableau ci-après:

Tableau 1 : L'évolution du commerce extérieur (en millions de DTS)

ANNEE	2001	2002	2003
EXPORTATION FOB	757,9	406,0	535,0
IMPORTATION FPB	-746,3	-497,3	657,0
BALANCE COMMERCIALE	11,6	-91,3	-122,0

Source : INSTAT

3 - La fiscalité et le niveau de vie des ménages

L'indice de la pauvreté mesuré par la consommation journalière en calorie est de 71 %¹¹. Le niveau de revenu par tête est seulement de US \$260 par an . Vu la faiblesse des revenus des Malgaches, la question se pose: Comment retirer les 70% des Malgaches du cercle vicieux de la pauvreté?

Par l'intermédiaire de la fiscalité, l'Etat pourrait augmenter le pouvoir d'achat de la population par la politique de détaxation de certains produits de première

¹¹ Analyse de la situation socio-économique de Madagascar par Mei Zegers, Catholic Relief Service du 24 Avril 2001

nécessité. De ce fait, la détaxation est un moyen pour relancer la consommation de la population vulnérable. Selon les études effectuées par l' INSTAT, une baisse sensible du niveau des prix prévoit dans le marché local. Les prix des produits détaxés chutent de 20 à 30%. Prenons à titre d'exemple que les motocyclettes pourront baisser de 45 à 75%, le prix des télévisions baisse de 600 000 Fmg.

Avec cette analyse, force est de constater que certaines mesures favorables adoptées par la fiscalité permettent à l'Etat d'améliorer le niveau de vie de la population. Néanmoins, il faut savoir quels types de produits sont concernés par la détaxation ?

Pour cette question, il est nécessaire de procéder à une étude de chaque produit détaxé et de déterminer quel en est l'impact social?

Suivant la loi n° : 2003-026 du 27 Août 2003, les produits ci-après sont exonérés de la TV A et de la TST :

- Bâtiments et travaux publics ;
- Agriculture et élevage ;
- Transports ;
- Industries ;
- Machines et appareils à usage domestique ;
- Tissus.

3.1 - Bâtiments et travaux publics

Ce type de biens permet à l'Etat de construire les routes, les ponts, les canaux d'irrigation, etc. Ces travaux permettent aux régions désenclavées d'acheminer leurs produits et implicitement de disposer d'une source de revenu, de faciliter l'accès au service de santé de base . Par conséquent la diminution des prix de ces matériels a des impacts indirects dans la vie quotidienne.

3.2 - Agriculture et élevage

Une des caractéristiques de l'économie de Madagascar est la place importante occupée par l'agriculture. Ainsi elle mobilise plus de 80% de la population active. Pour accroître le niveau de la production agricole, l'utilisation des engrais chimiques, des tracteurs, et autres outillages agricoles améliore la productivité. En d'autres termes, la défiscalisation des intrants agricoles, notamment, les engrais ainsi que les produits d'exportation a des conséquences favorables sur l'environnement rural. D'une part, elle entraîne une baisse de prix des intrants agricoles, et par conséquent relance la population active à la consommation. D'autre part, l'exonération de taxe de produits malgaches destinés à l'exportation renforce la compétitivité des marchés locaux.

Avec l'appui financier des bailleurs de fonds comme le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR), la détaxation améliore la vie quotidienne de la population rurale ainsi qu'urbaine. Pourtant, la majorité de la population n'ont pas le moyen d'acheter ces biens.

33 - Transports

Les coûts exorbitants de transports ont des impacts négatifs sur le niveau de vie de la population. La hausse des prix des produits dans certaines régions est consécutive aux coûts trop élevés du transport.

La détaxation des matériels de transport à savoir les véhicules utilitaires, les Motocyclettes, les bicyclettes, etc. suscite la baisse des prix de la PPN, particulièrement celui du riz, des frais de transports et permet l'écoulement des produits agricoles dans les centres du marché. Par conséquent, l'inflation calculée sur le prix à la consommation devrait continuer à baisser pour atteindre en glissement annuel à la fin de l'année 2003 le taux de 5%. Sur ce, l'indice des prix à la consommation recueilli par l' INSTAT, se résume dans le tableau suivant:

Tableau 2 : Indices des prix à la consommation:

Base 100 au prix du janvier 2002 à décembre 2002

Période	Indices	Variation par rapport au mois précédent
Juin 2002	132,6	-0,9
Juillet 2002	127,7	-3,7
A.oût2002	125,6	-1,7
Septembre 2002	125,5	-0,1
Octobre 2002	125,6	0,1
Novembre 2002	125,0	0,6
Décembre 2002	125,1	0,1
Janvier 2003	125,5	0,28
Février 2003	126,0	0,4
Mars 2003	126,0	0,01
Avril 2003	124,3	1,3

Source: INSTAT

D'après le tableau, l'indice des prix à la consommation a une tendance à la baisse dès le mois de mars 2003 jusqu'au mois de juin 2003.

Pour l'ensemble, l'indice des prix à la consommation (IPC) a diminué annuellement d'une valeur de -8,4. La province de Tamatave a connu une forte diminution d'une valeur de 11,9. Viennent ensuite les provinces d'Antananarivo et de Fianarantsoa. Leur valeur respective est de -9,5 pour la capitale et de -0,9 pour la région du Betsileo. Contrairement à cela, l'IPC a augmenté de 6,2 pour Antsiranana.

D'après ces résultats appréciatifs, on a constaté une baisse du prix durant l'année 2003 résultant de la détaxation de certains biens

3.4 - Industrie, Tissus, Fils textiles ou synthétiques

Ces intrants n'ont pas des impacts directs sur les niveaux de vie des ménages.

Mais il est à remarquer que ces types de biens sont des matières premières nécessaires à la fabrication des produits textiles dans l'entreprise franche. Aussi est-il intéressant de savoir, quel en serait l'impact sur les consommateurs?

Evidemment, comme nous voyons précédemment, c'est à travers de ZFI que les jeunes trouvent leurs emplois. En ce sens, la détaxation de ces matériels textiles induira à la création de l'emploi et donc une source de revenu pour les chômeurs.

35 - Machines et appareils à usage domestique

Ce sont les réfrigérateurs, les congélateurs, les machines à coudre de type ménager, les cahiers et les stylo, bougies, etc.,.....qui ont été affranchis de la TVA. Malgré, la baisse des prix de ces articles de l'ordre de 30 à 40%, le niveau de consommation reste inchangé. Ceci s'explique par le fait que le revenu ne leur permet que d'assurer le minimum vital, à cet égard, ces produits constituent des privilèges. En effet, ce sont les personnes qui ont des revenus moyens ou supérieurs qui peuvent profiter de l'occasion. Par ailleurs, si l'on veut lutter contre la pauvreté, l'Etat doit mener une politique fiscale sélective en faveur des pauvres. En d'autres termes, exempter les PPN des droits de douanes, des TVA, TST, tant que les' produits locaux n'arriveraient pas à satisfaire les besoins des consommateurs. Cependant, il faut tenir compte de l'effet pervers d'une telle politique en matière d'inflation.

A court terme, la politique de relance adoptée par le gouvernement actuel conduirait à la croissance de la productivité de certaines branches d'activités, notamment, la filière textile.

CHAPITRE 3 : LES RECETTES FISCALES

Depuis 1999, le taux de pression fiscale a connu une légère augmentation sauf pendant la crise politique de 2001-2002. Il est passé de 7,7% à 10,03 de l'année 2002 à 2003. Malgré cette hausse continue une augmentation de la rentrée fiscale reste nécessaire pour faire face au déséquilibre budgétaire. En conséquence, pour élever, avec l'aide des bailleurs de fonds, le taux de pression fiscale à 10,3%¹² en 2003, le gouvernement doit prendre des mesures nécessaires telles que la lutte contre la corruption, la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, le renforcement de la capacité de l'administration dans la collecte d'impôts et la nouvelle réforme de régime fiscal à Madagascar.

Ainsi, ces différentes mesures permettent à l'Etat d'obtenir un niveau de rendement optimal.

Pour illustrer cette augmentation, voici quelques chiffres concernant la recette fiscale :

Tableau 3 : Recettes Fiscales (En milliards de fmg)

	Réalizations					Prévision
	1999	2000	2001	2002	2003	LF 2004
					fin octobre	
PIB	23303,1	26242	29430	30058	33863	37651
Taux de pression fiscale	11,00%	11,30%	9,90%	7,60%	10,03%	11,20%
Recettes fiscales	2572,8	2969,6	2906,4	2275,8	2838,4	4210
DGD	1492,3	1589,4	1461,3	1043,6	1428,8	2072
DGI	1080,5	1380,2	1445	1232,2	1409,6	2138
DGD	58,00%	53,50%	50,30%	45,90%	50,30%	49,20%
DGI	42,00%	46,50%	49,70%	54,10%	49,70%	50,80%

Source : Rapport de Colloque National des impôts 2003, 8-9-10 décembre 2003, Androhibe - ENAM.

¹² Par rapport au PIB en valeur monétaire de fin octobre 2003

1- La révision du système fiscal

Comme nous l'avons dit précédemment, la réforme du système fiscal vise à une simplification des obligations des contribuables, de procédure de traitement du dossier de client¹³ d'une part; d'une suppression de fraude fiscale ainsi que l'augmentation des nombres des assujettis¹⁴ d'autre part.

1.1. La lutte contre l'évasion et fraude fiscale

Diverses mesures ont été prises par le gouvernement afin de réduire le nombre de fraudeur fiscal. Certes, la vérification des procès verbaux dans le mois de juillet a donné le résultat suivant:

Tableau 4 : ventilation contrôle sur place novembre 2003

Pour illustrer cette augmentation, voici quelques chiffres concernant la recette fiscale:

Tableau 4 : Recette Fiscale (En milliards de Fmg)

Mois	Dossiers vérifiés	Droits fraudés	Amende	Total
Août	04	214.242.752	127.230.812	341.473.564
Septembre	05	332.069.790	160.381.462	492.451.252
Octobre	02	123.224.571	90.702.197	213.926.768
Novembre	04	317.770.973	218.367.966	536.138.939
Total	15	987.308.086	596.682.436	1.583.990.523

Source:Colloque national des impôts 2003, 8-9-10 décembre 2003, Androhibe -ENAM

1.2. La suppression de l'exonération

Les dispositions des exonérations fiscales sont mal rédigées à Madagascar. En effet, dans la pratique, l'accroissement de demande de l'octroi des exonérations, en faveur de franchise discrétionnaire, devient considérable. Cela favorise les actions frauduleuses des contribuables. En conséquence, la suppression de l'exonération permet

¹³²¹ Durée de traitement du dossier de client ne passe pas de 72 heures dans le service de douanes.

¹⁴²² L'assujetti est une personne soumise à des obligations fiscales et qui effectue de manière indépendante, habituellement ou occasionnellement, des opérations situées dans le champ d'application d'un impôt.

à l'administration fiscale de lutter contre la fraude fiscale. De plus, elle alimente la concurrence au niveau du marché local, et par suite, les investisseurs nationaux et étrangers viennent agrandir les nombres des contribuables.

1.3. La simplification du régime fiscal

Pour assurer la transparence de l'administration la simplification des obligations des contribuables et des procédures fiscales ainsi que douanières s'avéraient nécessaires pour la réforme fiscale. Certes, la fixation de temps optimale de dédouanement des marchandises, la fixation de la valeur minimale sur les véhicules d'occasion, la simplification de la procédure de dédouanement et enfin la publication ainsi que la diffusion de la notice sur l'application de la Déclaration Douanière Unique (DDU) sont prises par l'Etat malgache. De fait, l'ouverture du guichet unique permet aux administrations douanières de faciliter leurs services et de lutter facilement contre les fraudes et les effractions fiscales.

Ainsi, la simplification du système fiscal rend les actions de l'administration plus productives et permet en conséquence d'accroître les recettes fiscales.

Tableau 5 : Ventilation mensuelle de l'immatriculation 2003 et par forme juridique

Mois	Société	Entreprises individuelles	Autres	Total
Janvier	64	1.160	4	1.228
Février	58	1.310	7	1.375
Mars	68	1.265	4	1.338
Avril	77	1.207	8	1.290
Mai	62	1.121	3	1.186
Juin	64	929	10	1.003
Juillet	419	5.167	38	5.624
Novembre				
Total	812	12.158	74	13.404

Source: Rapport sur le Colloque national des impôts 2003, 8-9-10 décembre 2003, Androhibe – ENAM.

Ce tableau nous montre une augmentation continue du nombre des entreprises

immatriculées aux obligations fiscales grâce à la simplification du régime fiscal.

1.4. L'allégement et l'élargissement de l'assiette fiscale

Une tendance à la hausse des impôts et taxes entraîne la compression continue du prélèvement fiscal.

En d'autres termes, compte tenu des conséquences insupportables du niveau de taux élevés de taxation, de nombreux contribuables sont affranchis devant l'impôt. Comme l'affirmation l'indique "trop d'impôt tue l'impôt".

En effet, pour collecter effectivement la recette fiscale et lutter contre toutes les fraudes fiscales, une réduction ou exemption de certains impôts semble être évidente. En outre, l'élargissement de l'assiette¹⁵ fiscale sera nécessaire pour couvrir le manque à gagner.

Prenons à titre d'exemple quelques éléments chiffrés du site Internet “ World Invest News” (www.winne.com) : sur 1.200.000 contribuables potentiels, seulement 100.000 s'acquitteraient de leurs impôts et pour l'ensemble du territoire National. 20% des contribuables ont contribué à la réalisation de 80% de la recette fiscale globale¹⁶.

Force est de constater que face à cette situation, l'augmentation des contribuables et des matières imposables permet d'éviter une mauvaise répartition des charges fiscales à Madagascar.

En effet, 22.221¹⁷ nouveaux contribuables ont été interpellés dans le secteur d'activité informelle. Cette opération que l'on appelle “fiscalité de proximité” permet à l'administration fiscale de procurer une recette fraîche de l'ordre de 3.084.000.000 Fmg.

En somme, un élargissement de l'assiette fiscale permet au gouvernement d'accroître celle-ci.

En conséquence, l'intégration du secteur informel dans la maille, du filet fiscal constitue la préoccupation majeure du gouvernement actuel. Cela nécessite des actions de sensibilisation comme l'Information, l'Education et la Communication (IEC) en matière d'impôts au niveau de ce secteur et par la mise en place d'une structure de

¹⁵²³ Elargissement de l'assiette fiscale pour augmenter le nombre de contribuable et la matière imposable

¹⁶²⁴ Rapport de Colloque Nationale des impôts du 8, 9, 10 décembre 2003. Ministère de l'économie, des finances et du budget. Direction Générale des impôts.

¹⁷²⁵ Rapport de Colloque National des impôts 2003. Min. Eco Budget et Finances

formalisation progressive. Ainsi, on retrouve une augmentation du nombre des contribuables sur l'Impôt Synthétique (IS)

Tableau 6 : Augmentation de nombre des contribuables dans le secteur informel

Augmentation de l'effectif des contribuables (Août à Oct. 2003)		Montant IS collecté
- Antsiranana	283	90.892.600
- Mahajanga	305	44.588.900
- Antananarivo	88	53.972.070
- Fianarantsoa	-	64.221.004
- Toamasina	-	-
- Toliara	323	110.806.512
999		364.481.086

D'après ce tableau, on remarque que l'adhésion du secteur informel dans les obligations fiscales reste encore insuffisante pour la province d'Antananarivo.

1.5. Gestion des Ressources Humaines

L'insuffisance des moyens matériels et humains tant au niveau quantitatif que qualitatif est le principal facteur de la faiblesse de l'administration dans la gestion des affaires. De ce fait, cette défaillance au niveau de l'administrations va entraîner l'absence continuelle des déclarations des contribuables, de l'insuffisance des relances des défaillants et la diminution des contrôles sur pièces. Ceci augmente la compression du prélèvement fiscal.

Compte tenu de cette situation, le recrutement de nouveaux employés qualifiés et compétents, la réalisation de programme de formation continue et professionnelle, la formation périodique et le recyclage permettent de rendre les services les mieux adaptés aux demandes des contribuables.

1.6. L'amélioration de recouvrement

Le recouvrement fiscal constitue un élément important de l'accroissement de la recette fiscal. En effet, la délocalisation des centres fiscaux dans toutes les régions de Madagascar paraît essentielle pour renforcer la capacité de recouvrement, 30 centres¹⁸

¹⁸26 DSRP : Mai 2003

fiscaux ont été installés dans le banlieue d'Antananarivo dans le deuxième trimestre de l'année 2003.

Sur ce point, voici quelques exemples de recouvrement pour les 6 provinces.

Tableau 7 : Le nombre de nouveaux contribuables

En Fmg	Nombre des nouveaux contribuables	Montant recouvré
Antananarivo	3 798	380 318 287
Mahajanga	3 500	715 000 000
Fianarantsoa	745	163 470 614
Toliary	975	258 852 042
Toamasina	11 814	978 898 209
Antsiranana	1 389	588 157 242
TOTAL	22 221	3 084 696 394

Source: Rapport d'activité DGI, 2003

Au total, la Direction Générale des Impôts (DGI) a retrouvé 22.221 nouveaux contribuables grâce à l'implantation des nouveaux centres fiscaux dans diverses régions de Madagascar. De ce fait, le montant recouvré s'élève à 3.084.696.394 FMG dans le deuxième trimestre de l'année 2003.

En outre, le remboursement de la TVA a diminué considérablement grâce aux renforcements du contrôle et de l'inspection de déclaration des contribuables effectués par le DGL. A titre d'exemple, l'année 2003, la DGI a remboursé aux entreprises franches 45.514.337.823 Fmg contre une déclaration de 82.027.494.923 Fmg.

Ensuite, un effort particulier a été fait par l'administration pour améliorer le recouvrement des recettes non fiscales. L'objectif est d'avoir une augmentation du taux de recouvrement des dividendes¹⁹ de 3%²⁰ par an entre l'année 2003 et 2005.

Enfin, l'élargissement de l'assiette de l'impôt synthétique pour les activités dans le secteur informel sera une source de revenu nouveau pour les recettes fiscales à Madagascar.

Ces différentes actions des administrations fiscales expliquent la volonté du

¹⁹27 Dividendes: FCV : Fond de Centre Valeur

²⁰28 DSRP

gouvernement à améliorer la rentrée fiscale dans le présent et dans les années à venir.

1.7. Politique de marketing fiscal

La sensibilisation des contribuables en matière des obligations sera nécessaire auprès des ménages malgaches. Par ailleurs, la mise en place d'une structure d'information des contribuables avec la participation effective de toutes les forces vives s'avère nécessaire actuellement. Celle-ci prendra en charge :

- La diffusion des lois fiscales et leurs textes d'application ;
- Les publications dans un bulletin officiel, des décisions d'applications des lois et des textes fiscaux :
 - La publication des dérogations et exonérations accordées par le gouvernement ;
 - L'information régulière des contribuables sur le taux de recouvrement et l'évasion fiscale ;
 - La publication de la liste nominative des contribuables ont commis des infractions et leurs sanctions respectives.

1.8. L'amélioration du contrôle fiscal.

Des actions frauduleuses des assujettis ne cessent d'augmenter et de diversifier en raison de l'insuffisance des agents d'inspections à Madagascar.

La Direction Générale des douanes a fait appel à la collaboration de la SGS pour renforcer les actions des brigades et des inspecteurs de douanes. En outre, sous l'appui de la Banque Mondiale l'implantation de SYDONIA dans les 6 bureaux principaux des douanes (Antanimena, Ivato, Tamatave, Port Mahajanga, Toliary, Antsiranana) a été commencée dès l'année 2003 pour se poursuivre jusqu'en 2005. Leurs fonctions seront de collecter les informations auprès des contribuables en vue de mettre en place un contrôle fiscal plus efficace.

En somme, l'amélioration de la rentrée fiscale est une tâche ardue pour l'administration avec l'aide des Bailleurs de Fonds. Certes, on relève une certaine amélioration au niveau du recouvrement mais pas encore suffisant pour avoir un

meilleur rendement. Néanmoins, on a constaté pour l'année 2003 un petit plus de 10% contre 6,9% en 2001.

CHAPITRE 4 : LE CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

Assurément, de nos jours, la réforme du système fiscal vise à favoriser la situation macro-économique de Madagascar. Par ailleurs, les principaux objectifs du gouvernement actuel, dans le cadre du développement rapide et durable, se traduiront par une croissance rapide accompagnée d'une maîtrise de l'inflation et du déficit budgétaire.

1- Objectifs en matière de croissance économique et de l'inflation

11- La croissance économique

Le taux de croissance économique prévu pour l'année 2003 est de 7,8%. Ceci proviendrait essentiellement de la reprise des activités des secteurs secondaires et tertiaires.

Le taux de croissance du secteur secondaire prévu pour 2003 est d'environ 24%. Cela est dû essentiellement au regain de l'activité de la ZFI, notamment, les industries de textiles.

Le secteur tertiaire connaîtrait un taux de croissance de l'ordre de 12% en 2003. Cette croissance résulterait des activités du secteur bâtiments et travaux publics suite au programme de construction et de réhabilitation des infrastructures routières, sanitaires et scolaires ainsi qu'à la suppression de taxes sur les matériaux de construction.

Pour le secteur primaire, des actions d'allégement fiscal seront prises en matière d'engrais, d'intrants et d'équipements agricoles. Les prévisions laissent entrevoir une tendance à la hausse du niveau de production agricole.

En conséquence, la croissance du PIB en 2003 serait tirée non seulement par les investissements publics et privés mais aussi par les exportations de la ZFI.

12- L'inflation et la monnaie

Le gouvernement ainsi que les autorités monétaires feront en sorte que l'inflation soit ramenée à 5% à la fin de l'année 2003.

Pour ce faire, l'objectif de la politique monétaire en 2003 est de contribuer à la

baisse de l'inflation, tout en assurant des marges suffisantes pour l'expansion du crédit à l'économie, nécessaire pour la reprise. L'augmentation des avoirs extérieurs de la banque centrale et celle du crédit net à l'Etat contribueraient à une augmentation de la masse monétaire respectivement de 4,7% et de 3,6%²¹. Une croissance de crédit à l'économie équivalente à 5,6% de la masse monétaire de début de période, et serait compatible avec une expansion monétaire de 12,5% en cours d'année, en ligne avec la croissance attendue du PIB nominal.

2- L'objectif des finances publiques

En termes de dépenses et de recettes publiques, le gouvernement viserait à atteindre un équilibre budgétaire. En ce qui concerne les dépenses, elles seront maintenues à un niveau équivalent à 10,2%²² du PIB comme en 2001, y compris des dépenses prioritaires d'environ 239 Milliards de FMG soit 0,7% du PIB couverte par l'allègement au titre de l'IPTE. Les dépenses du personnel reflètent une augmentation des salaires de 12% et des allocations additionnelles pour les instituteurs dans les zones rurales et pour les forces de sécurité.

Quant aux recettes publiques, l'objectif du gouvernement est de porter la recette fiscale à 10,5% contre 10% en 2001 et 11,7% du PIB en 2000. Il sera la résultante de l'effort du gouvernement à réduire les fraudes fiscales, accompagné d'un contrôle renforcé du DGI, un bon recouvrement de l'impôt synthétique et l'élargissement de certains impôts et taxes. De même, au niveau de la douane, les mesures ont eu comme conséquence une augmentation de 11,5% de la recette par rapport à l'année 2001, évaluée à 1620 Milliards de FMG. Il en est de même pour les recettes recueillies auprès de la DGI laquelle passe de 1460 Milliards en 2001 à 1890 Milliards en 2003.

²¹²⁹ Site internet www.smba.mg

²²³⁰ Journal officiel de la République de Madagascar, 2002-2003

3- La dette publique

31- La dette extérieure

L'objectif du gouvernement serait d'honorer une partie importante du service de la dette en vue de sortir notre pays du cercle vicieux de l'endettement.

Le service de la dette extérieure pour l'année 2003, net allègement, sera de 391,4 Milliards FMG³¹ soit de 41,85 Millions de DTS, dont 237,4 Milliards FMG de remboursement en capital et 154 Milliards FMG de paiement d'intérêts.

Avec l'accord de réaménagement de la dette de Madagascar au titre du club de Paris IX, le pays continuera de bénéficier de l'allègement des charges de la dette envers les pays membres du Club de Paris. En outre, au titre de l'IPPTE, des allègements intérimaires du service de la dette seront également attendus de la part de certains organismes multilatéraux. Ainsi, l'allègement obtenu au titre de l'IPPTE s'élève à 363 Milliards FMG en 2003 et servira au financement du programme de lutte contre la pauvreté mené par le Gouvernement malgache.

32- La dette intérieure

La reprise du marché des bons de trésor par adjudication en octobre 2002, après une suspension de plus de huit mois, laisse augurer de bonnes perspectives pour l'année 2003 et permet de prévoir un accroissement tant au niveau du nombre des souscripteurs qu'en terme du montant des soumissions. Ainsi les intérêts servis sur les bons de trésor constituent, avec les charges financières afférentes aux avances octroyées par la Banque Centrale au Trésor, les principales composantes de la dette intérieure en 2003.

En somme, les objectifs du Gouvernement seraient d'instaurer un environnement économique stable et incitatif. Dans ce sens, l'assainissement de la politique économique pour minimiser le déficit budgétaire et pour maîtriser l'inflation. Ces deniers permettent au gouvernement d'orienter l'économie au développement rapide et durable.

³¹ Site Internet www.smba.mg

CONCLUSION

Dans le cadre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le gouvernement malgache a une nouvelle orientation en matière de politique économique pour soulever la majorité de la population du cercle vicieux de la pauvreté. Pour ce faire, des mesures incitatives telles que la réduction du taux de la fiscalité, la détaxation ont été prises par le Gouvernement en vue de stimuler l'activité économique et de réduire les inégalités sociales.

De ce fait, la croissance économique de Madagascar en 2003, a fortement marqué par la reprise des activités industrielles des entreprises franches et par l'augmentation des investissements publics. Dans d'autres secteurs, la relance n'est pas encore effective pour bien des entreprises dont la majorité se trouvent encore en bas de la pente. Et ce sont malheureusement celles qui créent le plus de valeurs ajoutées.

Certes, le secteur primaire n'a enregistré en 2003 qu'une très faible croissance de l'ordre de 1,3%. Au niveau social, l'orientation des dépenses publiques sur les infrastructures sociales de base crée un environnement plus sécurisant pour les pauvres. En ce sens, dans les pays en voie de développement comme Madagascar, l'amélioration du niveau de vie de la majorité de la population dépend essentiellement des services offerts par le secteur public. Au niveau des finances publiques, les recettes ont enregistré une évolution importante grâce à l'augmentation des recettes fiscales.

En général, la politique de détaxation et des dépenses publiques crée un environnement favorable à l'activité économique mais cette mesure n'est pas suffisante pour réaliser les objectifs du développement rapide et durable.

En effet, il est nécessaire de faire une réforme de plus pour que le système soit équitable, efficace et compétitif.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Politique économique - M. Willy Léonard - note de cours

Document stratégique pour la réduction de la pauvreté - Mai 2003

Dictionnaire économique et social - 100 articles thématiques, 1500 définitions - J.Brémond A. Gélédan-

Lexique économique, financier et statistique - Primature Secrétariat Technique de l'Ajustement

REVUES ET DOCUMENTS

Revue de l'océan indien nO 244 - septembre 2003

bulletin juridique et fiscal

Journal Officiel de la république de Madagascar 2002-2003

journal quotidien: Midi Madagasikara

SITES INTERNET

www.instat.mg

www.gov.malagasy.mg

www.smba.mg

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

LISTE DES ABREVIATIONS

LISTE DES TABLEAUX

GLOSSAIRE

INTRODUCTION..... 7

PARTIE 1 : L'ANALYSE THEORIQUE DE LA POLITIQUE FISCALE.....9

CHAPITRE I : LES ROLES DE LA FISCALITE..... 10

Section 1 : role social de la fiscalite..... 10

1-La fiscalité corrective des imperfections du marché..... 10

1.1-La fiscalité redistributrice..... 11

1.1.1- L'impôt sur le revenu..... 11

1.1.2. L'impôt sur la consommation..... 12

1.1.3. Impôt sur la fortune..... 12

1.2. La fiscalité comme financement des dépenses publiques..... 12

1.2.1. Dépenses publiques et équité sociale..... 13

Section 2 : le role economique de la fiscalite..... 14

1. La fiscalité et la relance de la consommation..... 14

2. Fiscalité et la relance d'investissement..... 15

3. La fiscalité et les finances publiques..... 16

4- L'effet de LAFFER ou comment l'impôt tue l'impôt..... 17

Section 3 : les principes de la fiscalite du developpement durable..... 19

1. Le principe d'équité..... 20

2. Le principe d'efficacité..... 21

3. Le principe de compétitivité..... 22

CHAPITRE II : LE PROBLEME ET L'ETAT DE LA FISCALITE DES LES PAYS

EN VOIE DE DEVELOPPEMENT..... 24

Section 1 : Le probleme fiscal..... 24

1.1- Importance de la fiscalite..... 24

1.2- La fiscalité et les données, politiques, sociales et économiques..... 25

1.2.1-Contexte politique.....	25
1.2.2-Contexte social.....	26
1.2.3- Contexte économique.....	27
Section 2 : ETAT DE LA FISCALITE.....	28
2.1-Characteristiques générales.....	28
2.2- Les systèmes fiscaux.....	29
2.3-Les moyens fiscaux.....	30
2.3.1-Textes.....	31
2.3.2-Structure et Organisation des régies financières.....	31
2.3.3- Personnel des régies financières.....	32
PARTIE II : LA POLITIQUE FISCALE A MADAGASCAR DE 2003.....	34
CHAPITRE 1 : LA REFORME FISCALE ET DOUANIERE.....	35
1. la réforme fiscale.....	35
2. Les mesures douanières.....	36
3. Le régime fiscal des entreprises de droit commun.....	37
4 - Régime fiscal des entreprises franches.....	38
CHAPITRE 2 : LES IMPACTS ECONOMIQUES DE LA REFORME FISCALE A MADAGASCAR.....	39
1- La relance des investissements.....	39
1.1- Les investisseurs nationaux.....	39
1.2 - Les investisseurs étrangers.....	40
2 - Secteur extérieur.....	42
21 - La relance de l'exportation.....	42
22- La relance de l'importation.....	43
3 - La fiscalité et le niveau de vie des ménages.....	44
3.1 - Bâtiments et travaux publics.....	45
3.2 - Agriculture et élevage.....	46
33 - Transports.....	46
3.4 - Industrie, Tissus, Fils textiles ou synthétiques.....	47
35 - Machines et appareils à usage domestique.....	48

CHAPITRE 3 : LA RECETTE FISCALE.....	49
1- La révision du système fiscal.....	50
1.1. La lutte contre l'évasion et fraude fiscale.....	50
1.2. La suppression de l'exonération.....	50
1.3. La simplification du régime fiscal.....	51
1.4. L'allégement et l'élargissement de l'assiette fiscale.....	52
1.5. Gestion des Ressources Humaines.....	53
1.6. L'amélioration de recouvrement.....	53
1.7. Politique de marketing fiscal.....	55
1.8. L'amélioration du contrôle fiscal.....	55
CHAPITRE 4 : LE CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE.....	57
1- Objectifs en matière de croissance économique et de l'inflation.....	57
11- La croissance économique.....	57
12- L'inflation et la monnaie.....	57
2- L'objectif des finances publiques.....	58
3- La dette publique.....	59
31- La dette extérieure.....	59
32- La dette intérieure.....	59
 CONCLUSION.....	 60

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

Nom : DAGOFO . Prénom: delvasse

Titre de Mémoire : LA FISCALITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Pagination : 52

Tableau : 7

Graphique : 1

Assurément, nos jours, le Gouvernement malgache a une nouvelle orientation en matière de politique économique pour relancer les activités économiques et de délivrer, ensuite, la majorité de la population du cercle vicieux de la pauvreté. A cet égard, la fiscalité est l'une des principales armes essentielles avancées par les responsables pour réaliser les objectifs du développement économique et pour assurer une meilleure justice sociale. En d'autres termes, tout système fiscal basé sur le principe de l'efficacité, de l'équité et de la compétitivité conduit véritablement l'économie vers la voie de développement. Un système fiscal est efficace s'il permet de relancer les investissements et la consommation. Le principe de l'équité repose sur une répartition équitable de la charge fiscale entre les contribuables. Le principe de compétitivité signifie qu'une politique de réduction fiscale rend les entreprises davantage compétitives par rapport aux autres concurrents. Certes, la politique de détaxation prise par le Gouvernement répond à des critères d'efficacité économique car elle permet de relancer l'investissement de certains secteurs. Pourtant, le développement rapide et durable exigera une autre politique fiscale efficace, équitable et compétitive. L'intérêt de ce mémoire est de donner un cadre théorique à ce type de politique.

Mots Clés : assiette fiscale, détaxation, exemption, externalité, pression fiscale

Encadré par : Monsieur RAZAFITSALAMA Jean Louis